



**INKINGI
FORCES DEMOCRATIQUES UNIFIEES
UNITED DEMOCRATIC FORCES**

++31 623075674 ++32 473 575 119 Fax ++ 31847450374
info@fdu-udf.org www.fdu-udf.org
Postbus 3124 2280 GC Rijswijk Netherlands

**LE REGIME CRIMINEL ET DICTATORIAL AU RWANDA DOIT FAIRE PLACE A UNE
DEMOCRATIE MODERNE ET INCLUSIVE**

En principe, les élections constituent l'expression de la volonté du peuple. Le peuple ne peut exprimer sa volonté qu'à travers des élections libres et transparentes. Ces élections ne peuvent se tenir que dans un Etat de droit.

Au Rwanda, il y a un Etat ségrégationniste, un Etat de non-droit dont le Chef, Paul Kagame, dans une conférence de presse tenue ce mercredi 19 juin 2008 à Kigali, a revendiqué publiquement sa responsabilité dans des crimes aussi graves que le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et d'autres actes inhumains ou dégradants, des dégradations de biens et des pillages, déifiant ainsi le reste de la communauté humaine.

C'est un défi à l'humanité.

Pour que le peuple puisse exprimer sa volonté, il faut qu'il y ait des institutions acceptées et approuvées par toutes les composantes de la société et qu'à leur tour, elles protègent les intérêts de tous les citoyens sans discrimination.

Ceci n'est pas le cas au Rwanda.

Le FPR, branche politique de l'Armée patriotique rwandaise (APR), une organisation ethnique armée dont Paul Kagame est le chef depuis près de 18 ans, qui a pris le pouvoir par les armes en 1994, a déclenché un cataclysme national pour éviter une défaite électorale programmée si la transition se déroulait comme prévue par l'Accord de paix d'Arusha. Quatorze ans plus tard, il a confirmé qu'il se sait parfaitement incapable de se transformer en un mouvement national, à même de faire face aux exigences d'une démocratie multipartite, moderne et inclusive.

L'APR, rebaptisée « Forces rwandaises de défense » ainsi que ses prolongements que sont la police et les services de renseignements, ont établi leur suprématie sur toutes les autres institutions de l'Etat, que ce soit le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire ou le pouvoir exécutif, réduits au rôle de faire-valoir dans ses relations publiques internationales.

Les services de défense et de sécurité sont régulièrement utilisés pour détruire physiquement une section importante de la société rwandaise, en empêcher l'émergence d'une quelconque contre-élite et garantir la pérennité d'un ordre économique dont l'apparente croissance est le fruit d'une perfusion financière étrangère dont ses dirigeants prélèvent l'essentiel du flux, réduisant le reste de la société à une pauvreté endémique, toujours plus profonde et toujours plus étendue.

Dans ces conditions, des élections démocratiques dignes de ce nom ne sont pas possibles. Elles ne le sont que dans un pays où les libertés individuelles et collectives sont respectées et sont garanties par des services de défense et de sécurité ainsi qu'une administration, reflétant sa composition sociologique, au service des intérêts de tous les citoyens sans discrimination et obéissant à des élus, dans un pays où le pouvoir judiciaire est indépendant et la presse libre.

Ceci n'est pas le cas au Rwanda.

Si l'essence d'un Etat s'appréhende à travers sa pratique, celle-ci est annoncée par un texte légal établissant le fondement de tous les autres: la Constitution. La Constitution du Rwanda de Paul Kagame, aussi bien dans la manière dont elle a été préparée et adoptée que dans ses énoncés, a le mérite d'annoncer clairement la nature ségrégationniste et antidémocratique de l'Etat-FPR, un Etat que plus d'un auteur, notamment James K. GASANA, ont qualifié d'Etat-garnison.

En mai 2003, le parti Etat FPR a organisé des simulacres de consultations populaires avec un référendum sur un projet de Constitution dont plusieurs dispositions sont destinées à bloquer toute émergence d'un parti politique non inféodé au FPR et à empêcher toute compétition électorale libre et transparente.

Parmi ces dispositions on peut relever :

- **l'article 13** qui, sous son libellé flou officiellement destiné à prévenir « le révisionnisme, le négationnisme et la banalisation du génocide », consiste en pratique à criminaliser toute contestation de la ligne politique du FPR en général et en particulier à interdire la critique historique et la contestation du régime ségrégationniste qu'il a institué ;
- **l'article 56** qui institue un « Forum de concertation » dont tous les partis légalement constitués sont obligés d'être membres, dont les décisions sont prises par consensus et que la Constitution autorise à s'immiscer dans les affaires internes des partis membres, conférant ainsi au FPR un droit d'ingérence et d'assujettissement vis-à-vis des autres formations politiques, inacceptable en démocratie. Depuis son institutionnalisation, le Secrétaire général

du FPR en est le Porte-parole alors que son secrétariat exécutif est confié à un cadre du FPR, situation faisant du régime FPR un régime à parti unique de fait.

- **l'article 82, alinéas 2° et 3°** qui permet au FPR, de désigner 12 sénateurs sur 26 que compte le Sénat, disposant ainsi de 12 sénateurs non élus, disposition qui lui permet également de s'assurer le contrôle ou à défaut une minorité de blocage en cas de nécessité alors que l'article 88 confère au Sénat l'essentiel des pouvoirs alloués au Parlement notamment :

- 1° les lois relatives à la révision de la Constitution ;
- 2° les lois organiques ;
- 3° les lois concernant la création, la modification, le fonctionnement et la suppression des institutions étatiques ou paraétatiques et l'organisation du territoire ;
- 4° les lois relatives aux libertés, aux droits et devoirs fondamentaux de la personne ;
- 5° les lois pénales, les lois d'organisation et de compétence judiciaires ainsi que les lois de procédure pénale ;
- 6° les lois relatives à la défense et à la sécurité ;
- 7° les lois électorales et référendaires ;

- **l'article 152** qui institue les juridictions GACACA, véritables juridictions d'exception qui violent les principes élémentaires du droit et sont plus des outils de contrôle politique que de répression de crimes de génocide ;

Le non-respect des valeurs démocratiques, des droits et libertés des citoyens a atteint son paroxysme en 2003 avec les élections présidentielles du 25 août 2003 ; élections législatives du 29 septembre au 2 octobre 2003. Ces scrutins, qui ne visaient que la légitimation du pouvoir du FPR aux yeux de l'opinion internationale, se sont déroulés dans un climat d'extrême terreur et de refus de toute opposition démocratique.

Le processus fut marqué par une répression systématique visant à assurer une majorité absolue au FPR, sans opposition légale organisée. A titre d'illustration nous rappellerons notamment :

- La dissolution du parti MDR, Mouvement Démocratique Républicain, un mois avant la tenue des élections présidentielles, parti pourtant membre de la coalition gouvernementale depuis 1994 ;
- L'assassinat des leaders présumés de l'opposition tels que le Colonel Augustin Cyiza et le Dr Léonard Hitimana, député et leader national du MDR ;
- Le harcèlement puis l'arrestation et la mise en détention de Pasteur BIZIMUNGU, premier président de la république sous le régime FPR et vice-président de ce mouvement ainsi que Charles Ntakirutinka, président du Parti Social Démocrate et ancien ministre des travaux publics, également membre de la coalition gouvernementale depuis 1994, tous deux leaders du parti PDR-Ubuyanja (Parti pour la Démocratie et le Renouveau) qu'ils s'apprêtaient à lancer en 2002 en vue d'une participation aux élections prévues en 2003 ;
- Le harcèlement de députés membres de l'Assemblée Nationale de Transition, ANT, de journalistes et de défenseurs des droits de la personne non inféodés au FPR, notamment ceux de la LIPRODHOR, Ligue pour la Protection des Droits de l'Homme au Rwanda, tous accusés de propager « l'idéologie du génocide » parce qu'ils dénoncent la discrimination ethnique instituée par le régime FPR ;

- Le refus d'enregistrer le parti ADEP-Mizero, Alliance Démocratique pour l'Equité et le Progrès, créé après la dissolution du MDR par Célestin KABANDA, qui était pourtant membre de la coalition gouvernementale en charge du Secrétariat d'Etat à la Planification Economique ;
Jusqu' aujourd'hui le régime du général Kagame a complètement fermé l'espace politique et ne tolère aucune opposition politique. La persistance des réfugiés en grand nombre et les différentes formes de rebellions qui existent sont les conséquences de la marginalisation politique et économique d'une partie de la population rwandaise.

Devant l'inaction de la communauté internationale en 2003, le régime Kagame se prépare à rééditer les exploits de sa parodie électorale de 2003. Le 15 septembre 2008, il organisera une nouvelle farce électorale. Elle se poursuivra en 2010, année au cours de laquelle Paul Kagame fera semblant de demander un autre mandat de sept ans. Ensuite, en 2011, ses agents réunis en collèges électoraux, éliront au second degré les membres de son Sénat. L'Union européenne, qui n'a pas tiré les leçons de 2003 et a fait fi des recommandations de ses observateurs, a accepté de mettre la main à la poche, en couvrant les frais de cette farce, soit 5.5 milliards de Frw.

Pourtant, tout ce beau monde sait que la paix et la stabilité du Rwanda, et au-delà, celles de l'ensemble de la région des Grands Lacs, passent obligatoirement par la démocratisation du Rwanda, condition également nécessaire à une justice nationale ou internationale impartiale, une justice rendue à toutes les victimes de la tragédie rwandaise sans discrimination aucune.

Le régime du général Kagame est incapable d'atteindre un tel objectif. Il en est la négation. Et ce ne sont pas les élections de 2008 ou 2010 qui y changeront quelque chose. Telle est la raison pour laquelle nous avons décidé de ne dépenser ni de l'énergie, ni des moyens, pour ces élections truquées d'avance. Mais cela ne veut pas dire que nous tournons le dos au peuple rwandais qui attend beaucoup de nous. Au contraire !

Après les élections de 2003 et le refus par le régime du général Kagame de leur participation à la conférence internationale pour la région des Grands Lacs sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région, tenue à Nairobi en 2004, les représentants des forces politiques démocratiques rwandaises ont tiré les leçons de la vanité des seuls appels à la communauté internationale et ont décidé d'unir leurs efforts pour établir, essentiellement par leurs propres moyens, une alternance démocratique au sommet de l'Etat rwandais, le seul Etat au monde dirigé par un homme recherché par la justice.

En effet, depuis le 29 avril 2006, date de signature de sa Charte constitutive, cette dynamique s'est matérialisée par la création des Forces Démocratiques Unifiées (FDU).

La mission des FDU est d'instituer un Etat démocratique au Rwanda. Aucun moyen légitime ne pourra être écarté pour accomplir cette mission, quel que soit le temps que cela prendra. L'Etat FPR est la négation de l'Etat démocratique. Eh bien, les FDU établiront la négation de l'Etat FPR, un Etat démocratique. Le FPR est une organisation ethnique. Les FDU sont une organisation nationale. Les « Forces rwandaises de défense, FRD » sont une armée ethnique. Les FDU établiront au Rwanda une armée nationale. L'Etat FPR est un Etat expansionniste. Les FDU

feront du Rwanda un Etat pacifique. Les FDU sont la négation de la négation. Nous sommes la négation du FPR.

Les FDU sont un cadre politique dont le but est d'instaurer un Etat de droit, un Etat respectueux des standards démocratiques internationaux et des principes régissant les frontières des Etats africains. Les FDU préconisent le recours au multipartisme intégral, ce qui implique l'existence d'une véritable opposition démocratique. Tout citoyen rwandais pourra concourir librement à l'exercice du pouvoir, sans crainte de persécution ou d'intimidation.

Les FDU proposent la mise en place d'un dialogue entre toutes les composantes de la société rwandaise enfin que les Rwandais puissent se mettre d'accord sur le meilleur système de gouvernance et sur les règles de la gestion du pouvoir politique. Des règles constitutionnelles et institutionnelles qui sécurisent et rassurent tout un chacun. Nous voulons construire un Etat de droit pour un peuple réconcilié, ou les individus se reconnaissent d'abord autour des idées qu'ils partagent et non sur base de l'ethnie ou de la région d'origine.

Pour que nous parvenions à mettre en place ce régime politique démocratique multipartite, les FDU ont décidé de mener une politique de résistance active contre la dictature militaro-sectaire et affairiste du général Kagame par tous les moyens légitimes. Il est grand temps que cette dictature au pouvoir à Kigali fasse place à une démocratie moderne, inclusive et pacifique.

J'invite tous ceux qui sont épris de démocratie à soutenir notre résistance. Et l'Histoire sera notre seul juge.

Je vous remercie.